

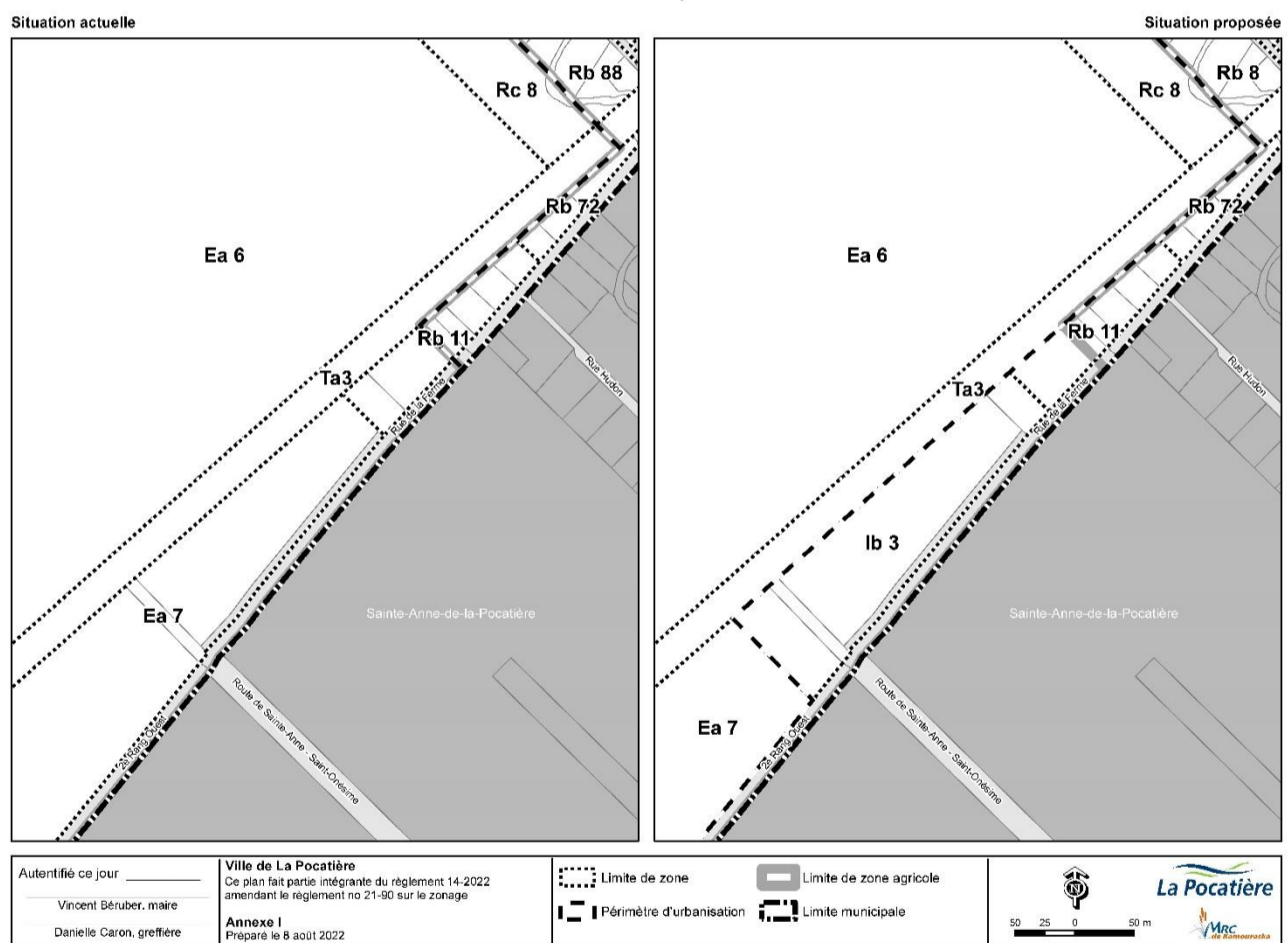
## AVIS

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 14-2022

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 8 août 2022, le conseil municipal a adopté le projet de **règlement de concordance numéro 14-2022, ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin, notamment, d'agrandir le périmètre urbain dans le secteur du CDBQ et de créer, dans le même secteur, la zone industrielle Ib3 dédiée aux activités de transformation bioalimentaire et aux activités de recherche et de développement reliées au domaine bioalimentaire.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **12 septembre 2022, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les objectifs du règlement de concordance numéro 14-2022, soit l'agrandissement du périmètre urbain dans le secteur du CDBQ et la création de la zone Ib3 dédiée aux activités industrielles reliées au domaine bioalimentaire.
4. Les modifications effectuées au plan de zonage sont illustrées au plan ci-après.

Création de la zone Ib 3 à même une partie des zones Rb 11 et Ea 7



5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement de concordance numéro 14-2022 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement de concordance numéro 14-2022 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 12 août 2022.

Danielle Caron, OMA  
Greffière